
Conseil Municipal du 09 décembre 2025
Procès-Verbal

Convocation : le 30 novembre 2025

Le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour **le mardi 09 décembre 2025 à 19h00**

Ordre du Jour :

- ✧ Désignation du secrétaire de séance
- ✧ Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 novembre 2025
- ✧ Loyers 2026
- ✧ Participation financière à la protection sociale complémentaire
- ✧ Organisation chantier « grenier »
- ✧ Devis à valider
- ✧ Election législative partielle
- ✧ Colis des aînés

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 09 décembre 2025, à 19H00, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin.

Etaient présents : Philippe DONCHE, Katia DUPRAZ, Alexandre ROSAY, Stéphanie FALCONE, Mickaël DESALMAND, Hélène DUVILLARD, Christian NAMBRIDE

Excusés : Christine Billieux, J-P Thevenod, Carole Venant, Marianne Carrier, Annie Bel, David Frapsauce

Absent : Erick Dupuit

*** Désignation du secrétaire de séance**

Hélène DUVILLARD est nommée secrétaire de séance.

*** Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 novembre 2025**

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers.

*** Loyers 2026**

Les élus ont décidé de ne pas augmenter les loyers pour 2026.

*** Participation financière à la protection sociale complémentaire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les décrets n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 et n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatifs aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement instaure l'obligation de participer financièrement à compter du 1^{er} janvier 2026 et de choisir soit la labellisation soit une convention de participation.

- Vu l'avis du Comité social Territorial en date du 28/11/2025;

Après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité

- **ACCORDE à compter du 1^{er} janvier 2026** une participation aux dépenses de protection sociale complémentaire pour le risque santé des fonctionnaires et des agents de droit public en activité dans le cadre du dispositif de **LABELLISATION**.
- **DECIDE** de fixer le montant de la participation financière à :
 - **50,00€ par mois** pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat.
- **PRECISE** que le montant de la participation ne pourra en aucun cas être supérieur au coût réel de la cotisation.
- **DECIDE** de verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la collectivité, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public ou privé en activité à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants
- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités à accomplir et l'**AUTORISE** à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur Erick Dupuit rejoint la réunion

** Organisation chantier « Grenier »*

La commission travaux a lancé le projet de déplacement du grenier situé près de l'église. Pour se faire aider, Monsieur Patrick Saillet chapeaute ce projet.

Il est question de l'implanter sur le terrain communal en face de la mairie. Des aménagements sont en étude, plusieurs devis en attente.

** Devis à valider*

Pour le projet de l'aménagement du bureau de la mairie, les devis électricité ont été validés comme suit :

- Devis n° DE-38996 d'un montant de 1 536.42 euro TTC
- Devis n° DE-38951 d'un montant de 3 100.70 euros TTC
- Devis n° DE-38950 d'un montant de 8 694.34 euros TTC

Concernant le remplacement des portes fenêtres du presbytère, le devis n°783 d'un montant de 8 436.00 euros de l'entreprise Tritter a été validé (1 abstention).

Election législative partielle

Le conseil doit se tenir prêt en janvier pour la nouvelle élection législative causée par la démission de Madame Christelle Petex.

** Colis des aînés*

Les élus se partagent la distribution annuelle des colis de Noël de nos aînés.

Fin de la réunion à 20 h 15